



COMMUNE DE
GARNICH

Garnich, le 24 octobre 2018

AVIS AU PUBLIC

Enquêtes de commodo et incommodo Établissements classés

Conformément aux articles 10 et 12 et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société anonyme SOLER sollicite une autorisation

pour l'exploitation d'un parc éolien à Garnich, inscrit au cadastre de la commune de Garnich, lieux-dits 'um Breedebësch' et 'um Réibierg' section B de Garnich, et lieux-dits 'um Heckbiërg' et 'Réibierg' section C de Hivange (N° du dossier: 1/17/0582)

L'avis concernant cette demande est affiché sur place et à l'Administration communale de Garnich et ceci du **29 octobre 2018 au 13 novembre 2018 inclus**.

Toute réclamation à l'encontre de ce projet doit être adressée dans ce délai et par écrit au collège échevinal soussigné. Les intéressés peuvent se présenter à la salle de réunion de la maison communale (15 rue de l'École, L-8353 Garnich), **le 14 novembre 2018 de 15.00 heures à 16.00 heures** pour être entendus dans leurs observations orales par le bourgmestre ou son délégué.

Le dossier complet est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la maison communale à Garnich pendant les heures d'ouverture et pendant la période indiquée ci-avant.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,